

## L'Agirc-Arrco revalorise les retraites complémentaires des salariés du privé de + 5,12%

Paris, 6 octobre 2022

**Les représentants des organisations patronales et syndicales\*, responsables du régime Agirc-Arrco, ont décidé d'augmenter les retraites complémentaires des salariés du secteur privé de +5,12%, lors du conseil d'administration du 6 octobre 2022. Cette augmentation pour les retraités sera effective dès le 1er novembre 2022.**

### **Un pilotage solide et responsable des partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux décident chaque année du montant de la revalorisation des pensions de retraites complémentaires en veillant à garantir l'équilibre du régime dans la durée et une équité entre les générations pour assurer le paiement des retraites d'aujourd'hui et de demain.

Sur la base des dernières projections économiques et démographiques, les représentants des salariés et employeurs évaluent, sur les 15 prochaines années, la soutenabilité de l'évolution du montant des retraites sur l'équilibre financier du régime et le niveau de ses réserves. Ils s'assurent ainsi que l'Agirc-Arrco soit en capacité d'avoir, à tout moment, en réserve, au moins six mois de versements des pensions, conformément à la règle d'or inscrite dans les Accords Agirc-Arrco.

Cette gestion responsable et exemplaire des partenaires sociaux, mobilisés pour l'intérêt général, permet au régime de bénéficier aujourd'hui d'une situation financière solide sans aucune dette. Elle garantit le paiement des retraites à chaque génération sans peser sur les générations futures.

### **Une revalorisation significative pour les retraités**

Conformément aux règles de pilotage d'un régime par répartition (inscrites dans l'accord national interprofessionnel du 10 mai 2019), les retraites Agirc-Arrco suivent l'évolution du salaire moyen, dans un contexte d'inflation (hors tabac) supérieure à la hausse du salaire moyen, comme c'est le cas cette année.

Ainsi sur la base d'une évolution du salaire moyen de +4,82%, à laquelle s'ajoute un rattrapage de +0,1% au titre de l'inflation constatée en 2021, les partenaires sociaux ont décidé d'accorder au Conseil d'administration une marge de manœuvre supplémentaire de +0,2%, compatible avec la trajectoire financière du régime. Au total, les retraites complémentaires Agirc-Arrco augmenteront **au 1er novembre 2022 de +5,12%**.

Cette augmentation représente un impact annuel de **4,5 milliards d'euros**, entièrement financée par le régime.

« Cette revalorisation significative, rendue possible grâce à la situation financière robuste de l'Agirc-Arrco, a été décidée après avoir sécurisé l'équilibre financier du régime et son niveau de réserves sur les 15 prochaines années », commente **Didier Weckner, président de l'Agirc-Arrco**.

« L'équilibre trouvé autour de cette revalorisation démontre une fois encore le pilotage solide et responsable par les partenaires sociaux d'un régime de retraite majeur, bien commun des salariés et des retraités du secteur privé », ajoute **Brigitte Pisa, vice-présidente de l'Agirc-Arrco**.

« Si l'Agirc-Arrco est capable de revaloriser les retraites complémentaires en maintenant l'équilibre sur le long terme, c'est parce que le régime a l'entière maîtrise de ses ressources. Le transfert du recouvrement par l'Etat prévu dès 2023 porte atteinte au pilotage de la retraite complémentaire par les représentants des salariés et des entreprises, facteur d'équilibre depuis 75 ans », alerte le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco à l'unanimité.

---

### **À propos de l'Agirc-Arrco**

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 25 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,7 million d'entreprises adhèrent au régime. 13 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Le montant total annuel des allocations versées par le régime s'élève aujourd'hui à 84 Md€. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans - Ambition Retraite 2022 - ont conduit les équipes de l'Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé. Pour plus d'informations : [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)

### **Contact presse**

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - [dc.presse@agirc-arrco.fr](mailto:dc.presse@agirc-arrco.fr) - 06 99 66 84 94